



L.S.B. Info

n°52

juin 2007

Feuille de liaison de la Ligue Spéléologique de Bourgogne

Comité de rédaction : Ligue Spéléologique de Bourgogne – Bruno Bouchard – 20 rue des Etangs – 89113 Charbuy

SOMMAIRE

L.S.B. Bourgogne	2
Mise en conformité des statuts.....	2
Subventions.....	2
Participation à l'assemblée Générale de la Fédération Française de Spéléologie.....	2
Le Canyon en Bourgogne.....	3
Activités de la Ligue Spéleo de Bourgogne.....	5
Stage d'initiation à la plongée souterraine.....	5
Exercice Spéleo-Secours les 2 et 3 juin.....	5
Projet : camp d'Albion.....	9
Réunions.....	10
Réunions CROS.....	10
14 décembre 2006 : Cartographie des Espaces, Sites et Itinéraires des Sports de Nature en Bourgogne.....	10
9 octobre 2006 : Commissions des Sports Terrestres.....	11
Réunions Ligue Spéleo de Bourgogne.....	13
17 mars 2007 : réunion de préparation de l'exercice spéleo-secours des 2 et 3 juin.....	13
31 mars et 1er avril : rencontre SSF Grand Nord-Est.....	14
Juin : Réunion du Comité Directeur de la Ligue Spéleo de Bourgogne.....	14
Assemblée Générale de la Ligue Spéléologique de Bourgogne.....	15
L.S.B. Côte d'Or	23
Projet scientifique à la Combe aux Prêtres.....	23
L.S.B. Nièvre	24
Projet de chartre pour un bon usage des rochers de Basseville à SURGY.....	24

Mise en conformité des statuts

La FFS reconnaît au Comité Départemental de Côte d'Or le droit de représenter la Fédération en tant qu'organe déconcentré, dans la limite des prérogatives mentionnées dans ses statuts, et ce, suite à la mise en conformité de ses statuts.

Le CDS21 est le quatrième et dernier Comité de Bourgogne à être ainsi reconnu.

Toute la Bourgogne est donc à jour de ces statuts et conforme aux statuts et règlement intérieur de la Fédération.

Subventions**CNDS 2006**

	CDS	Total Clubs	Total
Côte d'Or	2 500 €	3 618 €	6 118 €
Nièvre	150 €	150 €	300 €
Saône et Loire	900 €		900 €
Yonne	400 €	1 440 €	1 840 €
TOTAL	3 950 €	5 208 €	9 158 €
Ligue Spéléo			9 00 €
TOTAL GENERAL			10 058 €

2007

CNDS : la Ligue Spéléologique de Bourgogne reçoit 900 € au titre de la formation pour l'année 2007.

Conseil Régional : le Ligue Spéléologique de Bourgogne a reçu 1000 € pour son fonctionnement et la formation, au titre de l'année 2007.

Participation à l'assemblée Générale de la Fédération Française de Spéléologie

L'Ag fédérale se déroulait dans le Jura, à Poligny. On notera une bonne participation des Bourguignons à ce rassemblement, avec plus d'une vingtaine de spéléo, venus des 4 départements.

Certains se sont contentés d'explorer les gouffres de la région, d'autres ont assisté aux réunions, d'autres enfin ont visité les stands et expositions.

Cette Ag est la première qui se déroule avec la nouvelle représentation des départements et des régions. On remarque une excellente présence des « grands électeurs ».

B. BOUCHARD
LSB

Le Canyon en Bourgogne

Claude Roche, Directeur Technique National de la Fédération Française de Spéléologie, m'informe que le président de la commission Canyon de la Fédération Française de Montagne et Escalade habite Guerchy, dans le département de l'Yonne : il s'agit de Gildas Aubry de Maraumont. Ce dernier souhaiterait créer une Commission Canyon Interfédéral régionale (CCI) dans un cadre interfédéral, voire développer des actions au niveau départemental ou régional...

Dans l'attente d'une rencontre, j'ai interrogé les clubs et CDS de la région, dans le but d'obtenir un aperçu de l'activité Canyon.

B. BOUCHARD
LSB

En Saône et Loire

Pour une fois que la spéléologie régionale évoque l'autre activité fédérale qu'est le canyon, je ne peux que répondre au message et dresser le tableau de cette activité...

Les CCI (Commissions Canyons Interfédérales) existent désormais dans plusieurs régions françaises y compris dans des régions traditionnellement représentatives de l'activité spéléologique de pointe comme en Rhône Alpes.

Le rapprochement avec la FFME a été une des avancées significatives pour le monde du canyon, particulièrement dans la co-édition du nouveau Manuel Technique de Canyonisme qui va être disponible d'ici quelques jours.

Je suis donc particulièrement motivé pour la création de cette CCI Bourgogne, d'autant plus que j'ai participé à la réunion de fondation de la CCI nationale en fin d'été dernier, à Villelongue (65). J'ai par ailleurs rencontré Gildas sur plusieurs réunions nationales ces 2 dernières années...

Concernant l'activité canyon en Saône et Loire, historiquement, elle a toujours été fortement présente et affirmée.

Il y a une quinzaine d'années, nous participions aux stages de Jean-François Clet dans le Jura, puis à des WE de l'Ascension dans le Verdon.

Ensuite, un noyau s'est formé autour de spéléos de l'Argilon et nous avons étoffé nos formations en participant à des stages nationaux.

Béatrice Chandioix puis moi-même avons passé notre monitorat. Il y a aussi depuis un initiateur au club avec Judicaël Manceau.

Béatrice est devenue l'an passé la première femme ayant validé l'instructeur en France.

Toujours avec l'Argilon, nous avons étendu la découverte du milieu canyon en invitant le grand public à des journées d'initiation. Cela connaît bien souvent un succès qui nous interdit de répondre favorablement à toutes les demandes.

Parallèlement, les formations proposées par le SC Argilon ont été dirigées vers les spéléos du club lors de sorties techniques et/ou découvertes, voire familiales avec activités plurielles (spéléo, canyon, rando, VTT).

Nous avons par ailleurs, et depuis 2000, proposé tous les ans au Calendrier National des Formations FFS, des stages canyon de type ADE (Actions Diverses d'Enseignement) gérés administrativement par le CDS 71.

Ce sont des stages que nous ne peignons pas à remplir car ils sont ouverts à tout public et tout niveau.

Parmi le public de ces stages, nous avons bien souvent une bonne représentativité des spéléos bourguignons.

Cette année, le stage a eu lieu dans la haute vallée de la Roya (06).

Nous étions 22 personnes parmi lesquelles 9 personnes de Bourgogne.

Pour la première fois, sans changer l'organisateur administratif du stage (le CDS 71) la gestion financière a été assurée et validée par la commission nationale canyon.

Toujours dans le cadre de nos investissements, nous avons aussi encadré d'autres stages canyon au plan national ou international, nous nous impliquons aussi très fortement dans la vie fédérale spéléo.

Nous ne sommes pas les sordides crapauds cantonnés (comme le riz) dans nos vasques croupies... mais nous sommes des reinettes attentives à tout le monde...

En conclusion, l'activité canyon se porte bien en Bourgogne....

Tout va donc bien ?????

Oui mais...

Nous aimerions que quelques collègues spéléos, sans doute pas tout à fait sortis de leur ère préhistorique, daignent considérer et admettre que l'activité canyon fait bien partie des disciplines de la FFS.

IL est certes des évidences pas facile à entendre mais notre DTN pourra nous le confirmer, l'activité canyon est bien une des activités apportant le plus de nouvelles licences fédérales, générant le plus de stages de formation...

Nous souhaiterions également que la Ligue de Bourgogne nous apporte un soutien plus appuyé dans nos actions et engagements.

Sauf erreur de ma part, depuis quelques années il n'y a pas d'autres stages organisés par des clubs ou structures régionales et inscrits au calendrier national autres que les stages canyon CDS 71.

Ce n'est pas pour autant que nous bénéficions régulièrement de subventions ou d'autres aides.

Pour le stage qui s'est tenu en 2006, nous pensions bénéficier de la même subvention qu'en 2005... Mais cette aide annoncée en réunion de ligue (propos transmis par des spéléos du bureau et ne pratiquant même pas le canyon...) a disparu du budget définitif... sans doute un oubli dans la rédaction du compte rendu ?????

Voilà, nous attendons que cela bouge chez les "spéléos" bourguignons comme cela a bougé il y a peu dans le sud.

Le 8 Mai, lors de la réunion du Comité Directeur de la LIPAM (Ligue Provence Alpes Méditerranée) le projet présenté par un futur instructeur canyon de création d'une CCI régionale a été bien accueilli et a été adopté à l'unanimité !!!!

Un bel exemple de démocratie... et de compréhension mutuelle !!!

J.J. BONDOUX

SC Argilon (71)

CDS 71

Responsable Communication Commission Canyon Fédérale

Président-Adjoint Commission Communication FFS

En côte d'or

L'appartenance du canyon au giron fédéral n'a jamais et ne fait aucun doute.

Historiquement cette activité est restée du domaine des clubs.

Une section canyon est très active depuis de nombreuses années au CAF Dijon, les sorties sont nombreuses le week-end, à l'occasion de camp et touchent une bonne dizaine de personnes (Christian Faivre a en charge l'animation de ce groupe).

Le SC Pommard a lui aussi grandement pratiqué cette activité, l'un de ses adhérents vient d'ailleurs de réussir avec brio la qualification d'initiateur fédéral.

Le SSDB a en son sein un groupe de canyoneurs tournant très régulièrement, deux initiateurs fédéraux viennent là aussi d'être diplômés.

Enfin le SCD devait également présenter un de ses membres à un stage initiateur cette année, mais je n'ai aucun retour pour le moment; pour autant j'en déduis que la discipline est aussi pratiquée par ce club.

De plus, depuis le printemps 2006, une commission canyon a vu le jour au sein du CDS 21 et comme vous avez pu le constater à la lecture des comptes rendus d'activités édités sur notre site (www.cds21.org), elle est particulièrement active.

Ses responsables sont David Luczak (Moniteur fédéral) et Bruno Gervais (initiateur fédéral). Sorties régulières, stages de découverte et de perfectionnement à l'équipement, formation à l'initiateur...

En terme de projets : un stage de trois jours est programmé en septembre prochain et, dans le sens des projets évoqués par Bruno, un premier week-end festif interfédéral se profile fin septembre et regrouperait les canyoneux FFS et CAF. Nous n'avons actuellement aucun contact avec d'éventuels pratiquants FFME sur le département.

En ce qui concerne la création d'une CCI régionale, je me charge de relayer l'information auprès des principaux intéressés et de recevoir leurs avis.

A titre personnel je trouve bien sûr l'idée excellente et suivrai avec intérêt l'avancée des travaux.

S. CLAERBOUT

Président du CDS21

Dans les autres départements

Dans la Nièvre, le GRESN ne pratique que très rarement cette activité. Dans l'Yonne, le SC Chablis a effectué une dizaine de sorties canyon en 2006, et un de ses membres a suivi une formation. Des membres de Yonne Spéléo sont intéressés par des stages Canyon.

Jean-François Balacey, ASCO (21), précise que son club ne pratique le canyon.

Activités de la Ligue Spéléo de Bourgogne

Au cours de l'Assemblée Générale 2007, différentes actions bourguignonnes ont été retenues :

- Aide à la formation
- Stage d'initiation à la plongée souterraine
- Un exercice secours régional les 2 et 3 juin 2007
- Un week-end photo à la Combe aux Prêtres à l'automne
- Un camp spéléo sur le Plateau d'Albion, dans le Vaucluse début novembre.

Stage d'initiation à la plongée souterraine

Châtillon sur Seine

28 et 29 avril 2007

Organisation : Alain Bellini

Correspondant Régional Bourgogne de la Commission Plongée Souterraine de la FFS

Les cadres

Joëlle Locatelli (39), Moniteur ; Nicolas Brosselin (39), Moniteur ; Renaud Locatelli (01), Initiateur ; Christian Locatelli (01), Moniteur ; Bernard Glon (92), Initiateur ; Frédéric Martin (25), Initiateur Stagiaire ; Alain Bellini (21), Initiateur Stagiaire et Responsable du Stage

Hors Encadrement et hors stagiaires

Valérie Bellini (21), Organisation et logistique ; Joël Enndewell (91), Photographe

Stagiaires

Denis Raynaud (92) ; Cécile Miller Pinto (91) ; Joaquim Pinto (91) ; Antoine Dorcier (Suisse) ; Jérôme Génairon (89) ; Alain Chassanis (89) ; Gilles Bouget (89) ; Pierre-Alain Knutti (Suisse) ; Caroline Knutti (Suisse) ; Patrick Candela (37)

Déroulement du stage

Samedi 28 avril

Matin

Accueil des participants autours d'un petit déjeuner, salle Japiot, mairie de Châtillon/Seine.

Cours théoriques par Joëlle Locatelli, Frédéric Martin (Pose de fil) et Alain Bellini (Dangers du milieu).

Repas froid devant le site de la Douix.

Après-midi

Plongées dans la première partie de la résurgence de la Douix.

Apéritif en présence de Monsieur Brigand, Maire de Châtillon/ Seine à l'Hôtel de la « Digeanne ».

Dîner au restaurant « Chez Florentin » à Montliot.

Les stagiaires et les cadres ont été hébergés à l'Hôtel de la « Digeanne ».

Dimanche 29 avril

Matin

Petit-déjeuner en commun.

Gonflage par Nicolas Brosselin.

Démonstration de pose de fil par Renaud Locatelli devant une assemblée très attentive.

Repas froid devant le site de la Douix.

Après-midi

Plongées dans la première partie de la résurgence de la Douix.

Fin du stage.

Exercice Spéléo-Secours les 2 et 3 juin

Combe aux Prêtres

Le dernier exercice secours commun aux quatre départements bourguignons remonte à quelques années d'où la volonté des CTDS de mettre sur pied un week-end type barnum dans une grande cavité de la région. La volonté affichée n'était pas de faire du simple brancardage qui n'apporterait pas grand chose aux participants mais de permettre aux sauveteurs de chaque SSF de repartir avec des connaissances adaptées aux cavités spécifiques de leur département. La date, le lieu et les modalités de l'exercice avaient été fixés de façon collégiale lors de la dernière A.G de Ligue à Nevers.

L 'accent a donc été mis sur :

- l'Assistance aux victimes (ASV) avec 2 ateliers sous terre où tous les sauveteurs présents ont pu assister au travail d'une équipe ASV, poser les questions , apprendre les bons réflexes en cas de pépin avant l'arrivée des secours, etc....
- Les transmissions essentiellement TPS ; là encore les spéléos engagés sous terre ont pu essayer et voir fonctionner les NICOLA même si tout n'a pas fonctionné comme espéré.
- La gestion de surface avec les nouveaux CTD du SSF 71 et les futurs CTD du SSF 21 qui ont pu passer quelques heures au PC pour se familiariser avec le planning, les fiches sauveteurs, les fiches de mission et le diagramme.

COMPTE-RENDU CHIFFRE DETAILLE.

Installation du PC et des tentes repas, matériel le vendredi 1er juin :
9 spéléos de Côte d'Or

Barnum du 2 juin :

- SSF 21 : 21 spéléos dont 1 CTDS et 1 CTDSA
- SSF 71 : 13 spéléos dont 1 CTDS et 1 CTDSA
- SSF 89 : 9 spéléos dont 1 CTDS et 1 CTDSA
- CDS 58 : 2 spéléos
- ADRASSESEC 21 : 10 membres

Soit un total de 55 personnes opérationnelles sur site ; à signaler la visite pendant l'exercice du DTN Claude Roche et du maire de Francheville.

- 17 fiches de mission rédigées
- 3 équipes d'évacuation totalisant 22 spéléos
- 2 équipes ASV
- 5 équipes transmission dont 2 sous terre et 3 en surface (PCA, entrée gouffre de la Rochotte et une équipe mobile)
- 37 sauveteurs + la victime engagés sous terre soit 38 spéléologues

DEROULEMENT RESUME :

A 13h, la première équipe entre sous terre (équipe N°5 TPS) pour faire un point de contrôle au pied des puits d'entrée les équipes se succèdent jusqu'à 14h29, heure d'arrivée du dernier sauveteur de l'équipe 3 au bas des puits. A partir de ce moment plus personne n'entrera sous terre par le gouffre de la Rochotte.

A 15h30, les deux équipes ASV commencent l'installation de leurs ateliers respectifs à savoir :

- pour l'équipe N°11 (ASV1) dirigée par Chantal NYKIEL (CE ASV 71) le travail de l'équipe ASV depuis l'arrivée auprès de la victime, son déplacement, son aide à la médicalisation (avec le médecin du SSF 21 François BRASSAUD) et enfin son conditionnement pour la mise en civière et le départ du point chaud
- pour l'équipe N°12 ASV dirigée par Alain GUILLON (CTDS 89) le point chaud à réaliser par les coéquipiers d'une victime et les gestes à faire pour la protéger, la réchauffer et la réhydrater.

Les manipulations des deux équipes ASV dureront jusqu'à 19 H

A 15h50, l'équipe N° 1 entre dans la Combe aux Prêtres pour aller équiper la tyrolienne et le toboggan en bas des puits d'entrée

A 19h00, la civière démarre du point chaud (en bas des gours)

A 21h15 la civière arrive au pied des puits d'entrée de la Combe aux Prêtres ; la victime est sortie de la civière et remontera les puits. Fin du brancardage

Le dernier équipier sort à 23h15 après avoir fini le déséquipement de la cavité

Entre 16h45 et 19h15, l'équipe 14 déséquipe une partie du gouffre de la Rochotte et se rend jusqu'aux gours

Entre 21h et 23 h, l'équipe 16 termine le déséquipement de la Rochotte

Du début de l'exercice jusqu'à 20h30, c'est Didier ACCARY qui a dirigé les opérations, secondé par Patrick SOLOGNY et de 20h30 à 0h, c'est Ludovic GUILLOT qui a pris la suite. A noter la bonne collaboration avec les membres de l'ADRASSESEC 21 qui ont bien relayé entre le PC, le PCA et l'entrée de la Rochotte ; on peut cependant regretter une fois de plus la différence de langage entre spéléos et radio amateurs qui conduit à des incompréhensions régulières au moment de transmettre les informations. Au cours du débriefing, beaucoup de temps fut consacré à évoquer le problème des liaisons TPS : parasites dus aux groupes, à l'orage, antennes à installer de façon plus efficace, boussoles et carnets topos à joindre obligatoirement aux kits TPS du fond ,etc. Nous pouvons également souligner une entente parfaite entre tous les participants des 4 départements, une page semble s'être tournée dans l'histoire des secours de la région Bourgogne.

BILANS ET IMPRESSIONS DE QUELQUES CHEFS D'EQUIPE.

Equipe n°3 : Compte-rendu de J. GENAIRON

Chef d'équipe : Jérôme GENAIRON (SC CHABLIS)

Mission :

Evacuation du blessé de la vire jusqu'au bas des puits.

La mission de l'équipe 3 était de réaliser le brancard à géométrie horizontale du blessé de la sortie de la tyrolienne jusqu'au bas du puits d'entrée de la Combe aux Prêtres, lieu constituant la fin de l'exercice. Après avoir recruté onze spéléologues plutôt musclés, nous nous sommes engagés les derniers ans le gouffre de la Rochotte après les deux équipes ASV et la première équipe de portage.

Suite à notre arrivée au lieu de l'accident, les différentes équipes ont commencé à se mettre en œuvre : réalisation du point chaud, atelier d'assistance aux victimes, premier portage dans la galerie des gours et traversée de la vire à l'aide d'une tyrolienne. C'est à la sortie de la tyrolienne que nous avons repris le relais où le portage fut d'abord relativement aisé dans la galerie des merveilles. Un éclaireur guidait la civière par le chemin le moins chaotique afin d'assurer une position confortable au blessé. Au droit des dénivelés importants nous réalisons une chaîne humaine pour éviter tout risque de trébucher.

Le passage de la chatière fut assez sportif ; la civière était reliée à une corde à l'avant et une autre à l'arrière, la première permettant de la faire avancer et la seconde de la débloquent lors des mauvaises trajectoires. Deux (parfois trois) spéléos guidaient la civière à bout de bras dans la chatière, tout en faisant en sorte que la blessé ne prenne pas l'eau en positionnant bras et jambes sous la civière pour la surélever par rapport au niveau de l'eau.

À la sortie de la chatière, nous avons fait coulisser la civière sur nos cuisses jusqu'au gros bloc relativement plat pour faire une pause ; l'arrêt –pipi du blessé nous a permis de réaliser à nouveau une installation de la victime dans le brancard. Le portage dans la rivière était délicat (un trébuchement pouvant avoir de graves conséquences) car le fond était loin d'être plat et l'eau fausse la vision de nos appuis.

Cependant le passage le plus musclé était à venir : la montée de la rivière jusqu'au bas des puits. Une corde d'assurance posée par l'équipe tyrolienne (1) fut connectée à l'avant de la civière permettant de conserver le terrain gagné. Il était difficile de réaliser une chaîne humaine pour faire glisser la civière, les passages bas étant souvent étroits pour doubler et demandant l'escalade des blocs. Toutefois, la motivation de l'équipe a permis d'amener le blessé à bon port !

Equipe n°7 : Compte-rendu de B. Bouchard

3 personnes se trouvaient en bord de route, près du chemin qui permet d'atteindre l'entrée de la Rochotte, dont un membre de l'ADRASEC.

Le rôle de l'équipe restait assez limité : indiquer où se trouvait la Rochotte pour ceux qui ne connaissaient pas (mais le chemin était balisé) et pointer les équipes.

Elle permettait surtout d'utiliser les moyens de transmissions de l'ADRASEC.

C'est sur ce point qu'il y a quelques remarques à faire :

- la forme du message à transmettre - ou sa compréhension - n'est pas la même entre le milieu spéléo et le radioamateur, et ce même en l'écrivant sur un papier !
- une fois transmis, on n'est jamais certain que ce message arrive jusqu'au PC puisque c'est un autre membre de l'ADRASEC qui le réceptionne
- comme tous les récepteurs reçoivent tous les messages transmis, la ligne peut être parfois "occupée" par des informations peu importantes, bloquant ainsi l'envoi des autres infos. Ainsi nous avons dû patienter pour confirmer le passage de l'équipe 2 ; et lorsque la ligne a été libérée, l'équipe 2 était déjà arrivée au point de contrôle suivant (équipe 8).

Bref les transmissions demandent de définir des règles communes entre l'ADRASEC et le SSF.

Equipe n°9 :

Didier Lefebvre, son appareil photo et un flash.

Missions :

- faire un reportage photographique sur l'exercice
- jeter un coup d'œil sur les différents ateliers et s'assurer de leur bon fonctionnement
- assister l'équipe ASV

Déroulement :

- départ avec l'équipe tyrolienne
- photos des divers ateliers

Conclusion :

- Bon exercice, bien formateur je pense. Plein de nouveaux équipiers ce qui est plutôt rassurant
- Bonne ambiance conviviale. Quelques belles photos à la clé, mais là c'est à vous de juger (voir CD).

Equipe 11, ASV : Compte-rendu de Ch. NYKIEL

Philippe BUCHET, Baptiste CHALAND, Florence POLAWSKI, François BRASSAUD (médecin), Chantal NYKIEL (chef d'équipe).

Objectifs :

- sensibiliser les spéléos présents à l'importance des premiers gestes en cas d'accident ou de malaise sous terre
- expliquer le rôle de l'équipe ASV et sa place au sein de l'équipe secours

Déroulement :

- Nous avons travaillé en collaboration avec l'équipe 12. La trentaine de spéléos qui se trouvait sous terre s'est partagée en 2 groupes et a pu participer alternativement aux deux ateliers sur une durée d'environ deux heures chacun avec un intermède « casse-croûte » sympathique.
- Présentation du concept de l'équipe ASV
- Démonstration du montage d'un point chaud et installation du « millefeuille » par les équipiers
- Premier bilan de la victime avec gestes appropriés : démonstration de mise en PLS, manipulation d'une personne blessée, portage et installation du blessé dans le point chaud.
- Installation du blessé dans la civière en collaboration avec l'équipe 12 ;

Evaluation :

Il est ressorti du débriefing que les personnes présentes ont été intéressées par ces ateliers et leur participation sur le terrain a été active.

L'exercice, vu par la victime depuis la civière : Compte-rendu par la victime, Simon Chupin.

Peu après être arrivé sur le site, Simon (Karibou) m'annonce que je suis pressenti pour être la victime ; bon, il en faut bien un, j'accepte !

Ensuite, briefing.

- 12h : je me mets en route accompagné par Laurent Garnier et Jean Louis Mérelle.
- 13h : arrivée au bas du puits de la Rochotte. Là nous laissons Laurent pour aller sur le lieu prévu pour l'accident, juste après les gours.
- 14h : arrivée sur les lieux ; Jean Louis installe un TPS, j'en profite pour lui demander de faire un peu de formation sur le sujet.
- 15h : arrivée des premiers secouristes, suivis de près par la seconde équipe. Ateliers formation point chaud, conditionnement de victime. Les équipes travaillent. Je suis d'ailleurs déshabillé, revêtu de l'hollofil et installé dans un point chaud. La flamme des bougies est très utile pour chauffer la structure. A méditer par les utilisateurs de plus en plus nombreux d'éclairages à LED.
- 18 h- 18h 30 : horaire très approximatif ! Mise en civière et départ. A ce sujet, le casque récemment acheté par le SSF 21 est confortable : j'ai une grosse tête et j'ai tout de même pu porter la cagoule hollofil.

Premier portage sans encombre jusqu'à la tyrolienne au niveau de la vire. Puis passage au-dessus de l'eau. Même pas peur ! De toute façon je ne pouvais quasi rien voir.

Là une deuxième équipe de porteurs prend le relais. Je devine alors que la galerie devient moins facile, le portage est plus ardu. (Je ne m'étais jamais posé ce genre de question quand j'étais simple « visiteur ») Les porteurs cherchent un peu plus le bon cheminement et changent parfois la position de la civière.

Et puis arrive le fameux laminoir ! Chapeau aux porteurs qui ont bien transpiré dans cette partie. Ils ont fait attention que je ne sois pas trop mouillé. Passage de la rivière sans encombre.

Arrivée aux ressauts, allez les porteurs on y est presque ! A la base des puits, comme prévu, je sors de civière, me déshabille pour remettre mes vêtements mouillés. Brr que c'est froid ! Sans doute le moment le plus éprouvant pour moi.

- 22 h environ : sortie de la grotte
- 23 h : un bon vin chaud, ça fait du bien !

Quelques remarques concernant le portage et l'ASV :

- Lors du passage du laminoir, les porteurs m'ont fait passer la tête en premier. Ce fut une bonne chose pour deux raisons : la tête est la partie la plus grosse de la civière, cela permettait de vite vérifier si cette dernière était engagée dans un passage trop étroit ; d'autre part dans cette position, mon front touchait parfois le rocher mais ce n'était pas grave puisqu'il était protégé par la casque, par contre si les porteurs avaient fait l'inverse, cela aurait été mon menton (non protégé) qui aurait raclé la roche.
- Les différentes équipes ont pris soin de mon confort et ont évité de me mettre les pieds en l'air. Il est bon de veiller à ce que la victime ne soit pas trop penchée sur le côté, cela donne la sensation d'être lâchée.
- Pour la victime, il est très appréciable d'avoir des équipes (ASV ou portage) attentives à ses moindres besoins, de toute nature ...
- J'ai pris cette expérience de façon zen (certains porteurs m'en ont fait la remarque) mais si j'avais été vraiment blessé et incapable de sortir par mes propres moyens j'aurais sûrement été beaucoup plus stressé.

LE DEBRIEFING DU DIMANCHE 3 JUIN.

La plupart des chefs d'équipes étant encore sur place, de même qu'une bonne partie des équipiers et de tous les CTDS, il fut décidé de faire le débriefing tranquillement vers 10 h30.

Voici les grandes remarques qui en sont ressorties :

- Difficulté de reconnaître les équipes ASV à cause d'une double appartenance de certains équipiers des équipes 2 et 3 ainsi que le médecin. il faut donc veiller à clairement identifier chaque équipe quitte à lui donner plusieurs missions successives.
- Les problèmes de communication ont encore été au centre des débats et quelques mesures simples ont été demandées ou évoquées par Jean Louis et Laurent, les deux responsables TPS sous terre : prévoir dans le kit TPS, un carnet topo, une boussole, une montre, un chiffon et aussi de quoi protéger les Nicola et l'opérateur. Il faudrait essayer de mettre une antenne dans l'entrée de la CAP ; antiparasiter les groupes. Enfin il serait souhaitable de faire un exercice spécifique pour apprendre aux ADRASSEC notre langage et comprendre quelques rudiments du leur ; l'utilisation de l'oreillette par un des opérateurs ADRASSEC n'est pas très judicieux car cela crée une barrière supplémentaire dans la compréhension des messages.
- Bien penser à mettre des mousquetons à tous les kits
- La transmission des consignes par le CTDS (D. Accary) à son remplaçant vers 20 h 30 n'a pas été faite, heureusement que le gestionnaire de surface (D. Hugot) assurait bien au niveau du PC.

Globalement, l'exercice a été une réussite parfaite surtout pour les spéléos qui ont vu travailler ou qui ont participé aux manipulations ASV. Enfin le mélange des équipes des 4 départements bourguignons fut très enrichissant et la convivialité apportée par l'organisation du SSF 21 et du CDS 21 a largement contribué à la réussite de ces deux jours.

Compte-rendu et synthèse de D. ACCARY
CTDSA au SSF 71.

Projet : camp d'Albion

Voici une proposition succincte pour une sortie interclubs pour la Ligue :

- Camp sur le plateau d'Albion dans le Vaucluse du 28 octobre au 03 Novembre 2007 (Toussaint)
- Objectif : toucher le fond du Trou Souffleur (profondeur environ - 600 mètres), en équipant en plusieurs jours la cavité
- Hébergement : ASPA ou autres gîtes selon réservations
- Remboursement 10 euros par personnes et par nuit. Avec l'hypothèse de 7 personnes et 7 nuits, soit un total de 490 euros
- Matériels de chaque club présent par tronçon d'équipement
- Organisateurs : Jérôme GENAIRON SCC et autres...

J. GENAIRON

Réunions CROS

14 décembre 2006 : Cartographie des Espaces, Sites et Itinéraires des Sports de Nature en Bourgogne

En 2005, la Ligue Spéléologique de Bourgogne a répondu à une enquête concernant le Recensement des Équipements Sportifs (RES), réclamée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. La forme de cette enquête, généralisée à tous les sports de nature, avait été négociée entre le Ministère et la FFS.

Aujourd'hui, le Comité Régional Olympique et Sportif, ainsi que la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports souhaitent poursuivre la démarche en approfondissant la thématique des sports de nature. Un projet est donc mis en place pour une prise en compte plus adaptée de cette thématique en Bourgogne, en cherchant à aller plus loin que le recensement initial.

Ainsi, ce projet cherche à préciser la localisation géographique précise de l'espace couvert par les équipements décrits, en développant un outil dédié, s'appuyant sur les techniques des Systèmes d'Informations Géographiques (SIG).

C'est dans ce cadre que j'ai rencontré Mlle Anne Laverty, chargée d'étude par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et le Comité Régional Olympique et Sportif. Nous nous sommes retrouvés le 14 décembre 2006, à Saint-Georges-sur-Baulche (89), durant 2h30.

Après une présentation du projet, Mlle Laverty m'a montré l'extrait du fichier du RES 2005 qu'elle a pu obtenir. Très rapidement, nous constatons que ce fichier est incomplet, et comprend de nombreuses fautes de frappes dans les noms des cavités (tout avait été ressaisi manuellement à partir des données fournies l'an passé). Elle n'a pas connaissance des fiches « équipement », et qui comprennent un peu plus de détails sur certains sites.

La discussion débute sur les données que la Ligue Spéléologique de Bourgogne pourrait fournir : cela concerne les coordonnées des 2532 sites de Bourgogne où se pratiquent la spéléologie !

Evidemment, je réponds qu'il n'est pas possible de communiquer ces renseignements, et ce pour diverses raisons :

- Le milieu spéléo – et en accord avec sa fédération – ne veut pas
- La négociation entre la FFS et le Ministère de Jeunesse et Sport avait pour but de ne pas communiquer ces coordonnées
- Les fichiers informatiques correspondants n'existent pas forcément aujourd'hui
- Le fichier des noms des sites saisis par le CROS comportent des erreurs, cela risque d'être pire avec une saisie de chiffres.
- Un inventaire de cavités est « vivant » et celui du SIG ne sera pas à jour...
- Fournir ces coordonnées et les mettre dans un SIG, obligera à demander l'autorisation à tous les propriétaires.

Mlle Laverty me précise alors que seuls les sites conventionnés seront accessibles publiquement en dehors du CROS et de la DRJS !

Je demande alors que soit précisé qui aura accès au SIG. La réponse est que cet outil restera un outil interne au CROS et à la DRJS, qui pourront en extraire les informations nécessaires pour répondre à toute demande concernant les lieux de pratique. J'insiste en faisant valoir que rien ne peut assurer cette décision et que demain, la base de données pourrait être rendue publique très facilement ! Concernant les cavités conventionnées, je précise également que très peu de sites sont concernés. Surprise de mon interlocutrice qui imaginait que la plupart des grottes faisaient l'objet d'une convention avec un propriétaire !

La conversation s'est beaucoup attardé sur les problèmes de rapports avec les propriétaires, mais aussi sur la difficulté d'avoir un inventaire à jour – et qui plus est – informatisé.

Concernant le SIG, j'estime que l'on ne peut aller plus loin sans avoir pleinement défini son usage ; qu'il serait normal que le CROS et la DRJS proposent une convention concernant l'usage des informations fournies ; que, dans un premier temps et avant de rentrer dans des détails difficiles à obtenir, une base de données « simples » valable pour tous les sports de nature reste à définir. Car les précisions éventuellement disponibles concernant la spéléologie seront très différentes de celles du golf, la navigation ou les sports aéronautiques ! Bref, la SIG risque de devenir une « usine à gaz » difficile à construire et à entretenir.

Mlle Laverty aimerait toutefois savoir si il est possible de recevoir un fichier comportant les éléments suivants : Nom de la cavité (ou du site) ; département ; commune ; accès (conventionné, arrêté municipal, interdiction, accord passant par CDS, non négocié, etc.)

J'ai fait remarquer que la FFS faisait également son propre SIG : le travail risque de se faire en double. Elle en est parfaitement consciente, mais rétorque qu'il est très difficile, voire impossible d'obtenir un fichier informatique, ou un extrait d'une base de données réalisée par un autre organisme.

Ensuite, nous avons reparlé du RES 2005 : le travail réalisé par la Ligue dérange un peu ! En effet, les cartographies issues de la base de données des RES sont fortement parasitées par les 654 communes comportant 2561 sites de pratiques spéléo... Ce qui fait qu'elles sont généralement soustraites des traitements effectués. C'est notamment le cas de la plaquette 2006 sur le Recensement des Equipements Sportifs de Bourgogne. Il y a d'ailleurs fait remarqué que « sur les 10699 équipements sportifs en Bourgogne, 27.5% sont des sites catalogués « sports de nature. Les sites de spéléologie correspondent à eux seuls à [...] 87% du total. » J'ai répondu (aimablement) que si l'on gênait, c'est qu'on avait au moins réussi à se faire remarquer.

Pour conclure, nous avons convenus de nous revoir. Mlle Laverty doit discuter de tout cela avec sa hiérarchie. Elle est tout à fait consciente que le problème n'est pas uniquement celui de la spéléologie, qu'il existe d'autres difficultés avec les autres sports de Nature.

Après cette réunion, je lui ai communiqué sous format informatique le travail réalisé en 2005 et concernant les RES. Elle m'a fait parvenir un fichier informatique extrait de la base de données actuelles (RES) et qui est censé représenter les sites spéléo conventionnés : cette liste comporte 250 lignes ! Je lui ai répondu que ce fichier ne correspondait à rien, et qu'à ce jour, deux sites seulement en Bourgogne faisaient l'objet d'une convention : la Douix à Châtillon-sur-Seine et Puits Bouillant dans l'Yonne.

On mesure ici la difficulté de réaliser une base de données informatique fiable – et les dangers que peuvent présenter une saisie erronée. Dans les erreurs relevées au cours de cette rencontre, Mlle Laverty a découvert que les murs d'escalade ont été classés parmi les sites de sport de nature ! Pire que cela : le CROS et la DRJS Bourgogne veulent aller au-delà du travail réclamé par leur Ministère de tutelle, en exploitant des données qui n'ont pas été communiquées dans ce but. Il est évident que nous devons limiter au maximum la communication de nos informations, notamment lorsque l'on ne maîtrise pas nous même l'outil ! Il est heureux que nous nous soyons arrêtés à la fourniture d'une liste de commune et non pas d'une liste de grottes.

B. BOUCHARD

9 octobre 2006 : Commissions des Sports Terrestres

Participation de Simon Claerbout pour la Ligue Spéléo de Bourgogne

Etaient présents :

Jean-Michel DUQUESNE, responsable de la Commission - Ligue de Cyclotourisme
Michel BEUCAIRE, Président de la Commission des Sports de Nature du CROS, Président du Comité Régional de la Randonnée Pédestre
Jean-Marie COMBETTE, Président du Comité Régional des Clubs Alpins et de Montagne
Claude PITOIZET, Vice-président de la Ligue de Bourgogne de Golf
Jacky BONNE, Vice-président de la Ligue de Bourgogne de Motocyclisme
Jean-David LALEVÉE, Président de la Ligue de Bourgogne de Course d'Orientation
Dominique MELOT, Présidente du Comité Régional de Tourisme Equestre
Simon CLAERBOUT, représentant le Président de la Ligue de Bourgogne de Spéléologie
Richard BIDE, CROS de Bourgogne.

Etaient excusés :

Jean-Pierre PAPET, Président du CROS, Président du Comité Régional d'Equitation
Alain PRADIER, Président du Comité Régional de Cyclisme
Bruno BOUCHARD, Président de la Ligue de Bourgogne de Spéléologie
Bruno ALEXANDRE, Président de la Ligue de Bourgogne de Triathlon
José RUIZ, référent régional des sports de nature à la DRJS de Dijon.

En ouverture de réunion, Jean-Michel DUQUESNE remercie de leur présence les Présidents et représentants des Comités Régionaux et Ligues des sports terrestres. Il propose l'adoption du compte-rendu de la réunion de la commission du 26 juin 2006 que chacun a reçue et a donc pu prendre connaissance. Celui-ci est approuvé par tous les membres présents.

Il propose ensuite de dérouler l'ordre du jour tel que prévu.

1. Le recensement national des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (R.E.S.)

*** Projet complémentaire de recensements cartographiques des espaces sites et itinéraires (ESI) des sports de nature porté par le CROS et la DRJS :**

Richard BIDE indique que le CROS et la DRJS de Bourgogne ont décidé de mettre en œuvre un projet complémentaire au recensement national ayant pour objectif de compléter les informations du RES relatives aux sports de nature.

Le complément d'information portera plus précisément sur la cartographie (sur fond de carte IGN au 1/25 000) des espaces et des sites et sur la prise en compte, sur le même principe, des itinéraires (non pris en compte dans le RES).

L'objectif de l'opération, qui nécessite la création d'un emploi de chef de projet en CDD sur un poste de cartographe – géographe (BAC + 4 minimum), consiste en la mise en œuvre d'un Système d'Information Géographique (SIG) permettant d'inventorier les espaces, les sites et les itinéraires des sports de nature en Bourgogne. Le but est de faire de cette base de données un outil d'aide à la décision pour les collectivités, les institutions et le mouvement sportif dans le cadre des actions qu'ils ont chacun spécifiquement ou collectivement à mener en direction des sports de nature.

Richard BIDEZ indique que le travail devrait débuter au début du mois de novembre pour une durée de 20 mois et que les sources d'informations essentielles seront les représentants des sports de nature du mouvement sportif (ligues et comités régionaux, comités départementaux, clubs). Les responsables des ligues et comités régionaux, membres de la commission seront associés au travail et très certainement rapidement interrogés sur les équipements dont ils ont la connaissance. Il leur est demandé de se tenir prêts, afin de pouvoir répondre quand le moment viendra.

* Quelques résultats régionaux concernant les sports terrestres

En lien avec le RES, Richard BIDEZ fournit aux représentants des disciplines un état des sites de pratiques sur la Bourgogne (sport par sport) émanant d'une requête faite sur l'outil d'exploitation du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Ce document est un premier élément de réflexion, une base de travail sur laquelle il faut s'appuyer pour compléter les informations du RES et créer le SIG.

Richard BIDEZ précise que l'outil d'exploitation du RES permet d'effectuer des requêtes dont le résultat peut être fourni sous forme de listes d'équipements ou sous forme de cartes indiquant à l'échelle communale la présence d'un ou de plusieurs équipements. Il attire l'attention sur le fait que le nombre d'équipements listés ne correspond parfois pas au nombre d'équipements présentés sur la carte. Cela provient de l'existence dans la base de données d'une rubrique « convention » qui, si elle n'est pas renseignée entraîne la non-mise en ligne de l'équipement concerné dans la restitution par liste. Il y sera remédié dès que possible.

* Présentation de l'outil d'exploitation du Ministère de la Jeunesse et des Sports (Site Internet) :

Richard BIDEZ présente ensuite un diaporama qui explique les utilisations possibles de l'outil d'exploitation du RES via Internet. Des copies d'écrans sont présentées (voir document joint) afin de suivre étape par étape la démarche permettant de recueillir des informations, des plus générales aux plus spécifiques, sur les équipements sportifs.

Le RES est accessible à plusieurs niveaux. Un accès est réservé aux partenaires. Pour le mouvement sportif et plus spécifiquement en ce qui concerne les organes déconcentrés des fédérations sportives (ligues, comités régionaux et comités départementaux), les codes d'accès sont les suivants :

à partir de : www.res.jeunesse-sports.gouv.fr

LOGIN : fédération

Mot de passe : bourgogne4

Richard BIDEZ indique qu'il est à la disposition des responsables des Ligues et Comités Régionaux qui souhaiteraient être aidés dans la prise en main de cet outil informatique en ligne.

2. Réalisation d'un document de présentation et de valorisation des ligues et comités régionaux des sports terrestres

Le projet a déjà été évoqué lors de la précédente réunion de la commission le 26 juin dernier. Il est rappelé qu'il est prévu, afin d'obtenir un effet de « collection », l'édition d'un document du même type pour les 3 sous commissions des sports de nature (terrestre / aérien ne / nautique).

Le CROS a obtenu une participation financière d'EDF à hauteur de 1 000 € (pour toute la collection) en contrepartie de la figuration sur une 1/2 page au dos de la pochette, d'une information d'EDF sur les règles de sécurité en relation avec le milieu de pratique des activités. En conséquence, il ne sera pas demandé de participation financière aux ligues ou comités régionaux concernant l'édition des documents.

A titre d'information, le coût pour la réalisation du document des sports terrestres est évalué à 6 000 € TTC pour un tirage à 2 000 exemplaires concernant 15 sports de nature. La réalisation du document des sports aériens (le premier de la collection) est en cours d'élaboration. Il sera finalisé et édité en décembre 2006. Il serait bien et réaliste de prévoir la réalisation du document concernant les sports terrestres pour la fin du premier trimestre 2007.

Les représentants des ligues et comités régionaux adhèrent à ce projet. Quelques remarques sont formulées :

- la possibilité d'éditer les fiches à plus de 2 000 exemplaires pour les ligues et comités régionaux qui le désirent sera étudiée moyennant financement des tirages complémentaires.
- les fiches éditées seront un outil de communication pour des négociations ponctuelles avec des partenaires potentiels et des relais d'information intéressants pour les particuliers qui veulent pratiquer.
- définir précisément la liste des sports de nature terrestres.

3. La notion de partage des lieux de pratiques

La problématique de la fréquentation de plus en plus importante des espaces naturels par les quads est évoquée ainsi que la cohabitation avec les autres utilisateurs. Jacky BONNE, pour la Ligue de Bourgogne de Motocyclisme, remet en perspective la surfréquentation évoquée. Les motos et les quads ne sont pas présents partout ni tout le temps. La pratique est souvent même très localisée. Il précise qu'une concentration excessive peut parfois même poser beaucoup plus de problèmes, notamment liés à la protection de l'environnement.

Jean-Marie COMBETTE estime que c'est le rôle des Fédérations que de dénoncer les abus de quelque nature qu'ils soient.

Jacky BONNE précise que ce ne sont pas les motocyclistes licenciés qui posent le plus de problèmes. La Fédération Française de Motocyclisme est à la pointe de la lutte contre les nuisances, notamment le bruit. Elle a également mis en œuvre un Brevet Fédéral permettant à son titulaire d'encadrer et d'accompagner des groupes de quads en randonnée.

Un des rôles de la commission des sports terrestres peut être de relayer ce rôle formateur de la Fédération Française de Motocyclisme.

Jean-Michel DUQUESNE conclut sur ce point en soulignant qu'il estime que tous les pratiquants de sports de nature sont des dégradeurs potentiels chacun à son niveau.

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Michel DUQUESNE remercie l'ensemble des participants de leur contribution.

Il propose que les convocations aux réunions de la commission et les comptes-rendus soient dorénavant adressés par courriel.

Cette proposition est adoptée. Jean-Marie COMBETTE indique qu'il souhaite continuer à recevoir les comptes-rendus par courrier.

Compte rendu réalisé par R. BIDET
(CROS de Bourgogne)

Réunions Ligue Spéléo de Bourgogne

17 mars 2007 : réunion de préparation de l'exercice spéléo-secours des 2 et 3 juin

La réunion se déroule avant l'Ag de la Ligue, au Château des Loges à Nevers

13 participants :

Berchula Philippe (58)
Bouchard Bruno (89)
Claerbout Simon (21)
Guillot Ludovic (71)
Rouvidant Robert (58)
Rouvidant Joanna (58)
Crotté Olivier (58)
Valade Patricia (58)
Sologny Patrick (21)
Cousin Thierry (58)
Kosciolek Pascal (89)
Sanchez Henri (21)
Sanchez José (21)

Un exercice régional est proposé le 1^{er} week-end de juin (2 et 3). Il se déroulera essentiellement le samedi. La réunion a pour but de définir quel type d'exercice, comment, à quel endroit et avec qui...

La participation prévue par chaque département :

Côte d'Or : 15 à 20 personnes
Nièvre : 5 personnes
Saône-et-Loire : 15 personnes
Yonne : maximum une dizaine

Il faut s'attendre à une cinquantaine de personnes sur le site.

Les besoins en formation exprimés :

Côte d'Or : ASV, recherche en milieu labyrinthique, évacuation en verticale (les spéléos veulent aussi se faire plaisir dans des manœuvres techniques), TPS
Nièvre : non exprimé
Saône et Loire : ASV, recherche en milieu labyrinthique, désobstruction
Yonne : ASV, nécessaire pour l'obtention de l'agrément Sécurité Civile.

L'idée d'effectuer un exercice en carrières souterraines est abandonnée, car ce sera le thème de l'exercice d'automne de la Saône-et-Loire.

Le choix de la Combe aux Prêtres revient naturellement.

Deux idées sont émises :

- Entrer par la Rochotte et ressortir par l'accès classique
- Travailler à partir du réseau nord.

Le 1^{er} choix est définitif. De plus, il permet d'envisager un travail en communication avec l'ADRASEC.

Il est proposé :

- L'envoi d'une invitation à tous les fédérés de Côte d'Or par courrier. Cela entraîne une dépense non négligeable, mais qui pourra être supportée par la Ligue. (Action Ligue)
- Chaque CDS apporte tente et barnum (Action CDS)
- Chaque CDS ou club apporte cordes et amarrages, groupe électrogène, lot ASV (Action CDS)
- Il sera demandé au SSF national le lot ASV (Action Guillot L.)

- Chaque participant est responsable de sa nourriture.
- Le scénario prévoira la descente par la Rochotte, un atelier TPS, un atelier ASV et un atelier désobstruction (Action SSF 21)
- La gestion du secours se fera à tour de rôle par les CTD de chaque département (roulement toute les 2h00).

Patrick Sologny informe de sa décision d'abandonner le rôle de correspondant régional.
Simon Claerbout se propose pour prendre la relève.

B. BOUCHARD

31 mars et 1er avril : rencontre SSF Grand Nord-Est

Cette année, la rencontre « Grand Nord-Est » du Spéléo-Secours Français a été organisée par la Ligue Spéléologique de Bourgogne et s'est déroulé à Saint-Aubin-Châteauneuf.

Le gîte était mis gracieusement à disposition par l'union des communes de la région.

Claude Roche, Directeur Technique National de la FFS était présent.

La Bourgogne était représentés par Simon Claerbout et Patrick Sologny pour la Côte d'Or, Ludovic Guillot pour la Saône-et-Loire, Bruno Bouchard, Alain Guillon, Serge Wilmo et Didier Hugot pour l'Yonne (Laurent Filley est également passé).

Les régions Ile de France, Lorraine, Franche Comté, Alsace et la Picardie étaient également représentées.

En tout, ce sont une vingtaine de personnes qui se sont retrouvées autour d'Eric Zipper, président du SSF.

Les discussions ont abordées les stages nationaux, les opérations de secours, la plongée, le matériel, les relations avec les radioamateurs, la loi de modernisation de la Sécurité Civile, les EPI, le matériel ASV et le site Web du SSF. Puis un tour de table a permis de faire le point dans chaque département ou région.

Le lendemain, après les derniers échanges, quelques rares volontaires ont exploré la rivière souterraine du Puits Bouillant.

On trouvera un compte-rendu détaillé de cette rencontre dans le INFO-SSF n°86 de juin 2007, pages 15 à 18.

B. BOUCHARD

Juin : Réunion du Comité Directeur de la Ligue Spéléo de Bourgogne

Habituellement le mois de juin est l'occasion de se retrouver à Autun pour réunir le Comité Directeur de la Ligue Spéléologique de Bourgogne.

Cette année, les sujets à traiter sont les suivants :

- le point sur les subventions : le CNDS nous accorde un petit 900 euros (et le Conseil Régional 1000 euros)
- le point sur les publications : pas ou peu d'évolution
- un bilan sur le week-end SSF du 2&3 juin - il paraîtra dans le SSF Info et dans le LSB Info.
- un rappel sur l'inventaire des sites de pratiques - j'ai dit ce que j'en pensai lors de l'Ag de la Ligue. Eric Alexis, CTR de la FFS en charge de ce dossier sur le plan national m'a dit la même chose...
- les actions de l'année, prévu cet automne (week-end photo à la CAP, semaine dans le Vaucluse) et la formation dont les demandes de remboursement arrivent petit à petit...

Bref, il n'y a pas de sujet "sensible".

C'est pourquoi j'ai proposé que cette réunion semestrielle se limite à quelques échanges mail, courrier ou téléphone.

Les quelques réactions ont montré que tous étaient d'accord sur ce principe...

B. BOUCHARD

Assemblée Générale de la Ligue Spéléologique de Bourgogne

Château des Loges, à Nevers le 17 mars 2007

Les participants sont accueillis avec un sac contenant des objets offerts par le Conseil Général de la Nièvre et la ville de Nevers.

Excusés :

- M. le Directeur de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports
- M. le Président du Comité Régional Olympique et Sportif de Bourgogne
- M. le Président de la Fédération française de Spéléologie
- M. le Directeur Technique National de la Fédération française de Spéléologie
- Messieurs Laureau, Lavoignat, Wilmo, membres du Comité Directeur de la Ligue.

Présents : 36 personnes

Didier ACCARY, Fabrice AUDIER, Alain BELLINI, Philippe BERCHULA, Evelyne BERCHULA Bruno BOUCHARD, Pierre BUVOT, Simon CLAERBOUT, Thierry COUSIN, Olivier CROTTE, Dominique DASSONVILLE, Aurélien DECORS, Jérôme GENAIRON, Cédric GRAPTON, Alain GUILLON, Ludovic GUILLOT, Pascal KOSCIOLEK, Bernard, Loïc et Maria LEBIHAN, Cyrille MERLIN, Vincent MILLET, Nadine MOLVOT, Pierre PERRAULT, Tony PETTINATO, Florence POLAWSKI, Christian PRAT, Joanna ROUVIDANT, Robert ROUVIDANT, Henri SANCHEZ, José SANCHEZ, Laurent SIMONNET, Guy SIMONNOT, Patrick SOLOGNY, (Anita SERES), Patricia VALADE.

Ordre du jour :

- 16h à 19h00** Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée Générale tenue le 18 mars 2006
Rapport moral sur l'année 2006
Rapport financier exercice 2006
Rapport vérificateurs aux comptes, approbation des comptes 2006
- Projets 2007, publications
Budget prévisionnel 2007, approbation.
Election des grands électeurs à l'AG de la Fédération (1 personne)
Questions diverses.

Le nombre de représentants par CDS s'établit ainsi :

CDS 21 : 14 CDS 58 : 4 CDS 71 : 10 CDS 89 : 7

La représentation des CDS à cette AG est la suivante :

CDS21 11 voix dont 5 présents et 6 représentés
CDS58 4 voix dont 4 présents
CDS71 9 voix dont 6 présents et 3 représentés
CDS89 7 voix dont 6 présents et 1 représenté.
Soit un total de 31 voix sur 35 sièges.

Le président ouvre la séance à 16h05.

Il remercie la ville de Nevers qui nous accueille gracieusement au château des Loges et qui met à notre disposition la salle de réunion et aussi la salle à manger avec la cuisine collective. Il remercie également Robert Rouvidant pour l'organisation sans faille de cette journée.

Il présente le nouveau logo de la Ligue, créé par un membre du SC Chablis, basé sur celui de la région Bourgogne.

Il regrette l'absence répétée des personnalités invitées (DRJS, CROS, CR) qui ne se sont jamais déplacés à une Assemblée Générale de la Ligue, alors qu'ils tiennent un autre discours, affirmant faire l'effort de participer à toutes les AG des Comités Régionaux.

Il est rappelé que des nouvelles règles régissent les élections des Grands Electeurs représentant la région à l'AG nationale.

Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale 2006.

Ce compte-rendu a été diffusé dans le LSB Info n°50. Il n'amène aucune remarque.

Il est adopté à l'unanimité.

Rapport moral

Nombre de fédérés :

Il a baissé en 2006 par rapport à 2005 de 3% sauf en Saône et Loire qui est en hausse. Le nombre de fédérés est un critère important qui intervient à hauteur de 40% dans la somme globale que le CNDS alloue à chaque région.

	2005	2006	Nbre var.	% var.
COTE D'OR	131	120	- 11	- 8%
NIEVRE	17	15	- 2	- 12%
SAONE ET LOIRE	71	78	+ 7	+ 10%
YONNE	46	44	- 2	- 4%
TOTAL	265	257	- 8	- 3%

Le nombre de clubs reste inchangé :

	Clubs	Individuels
COTE D'OR	8	1
NIEVRE	2	0
SAONE ET LOIRE	3	1
YONNE	2	2
TOTAL	15	4

Réunions et rapports Spéléo / CROS, DRJS et CR :

B. Bouchard rappelle que, autant que possible, il a participé à diverses réunions du CROS ou du Conseil Régional. Ces réunions se tiennent pour la plupart à Dijon ; toutefois, la prochaine devrait avoir lieu à Châlons-sur-Saône.

Pour certaines, la Ligue a été représentée par d'autres spéléos de Bourgogne ; par exemple, R. Rouvidant à l'AG du CROS en 2006 ou S. Claerbout pour la commission nature du CROS.

L'inventaire des sites de pratiques des sports terrestres réalisé en 2005 a été édité en 2006. Suivant les recommandations de la FFS, la Bourgogne a fait le travail demandé. Malheureusement, l'ensemble des données spéléos donne trop d'importance à notre activité, aux dépens des autres sports de nature. Nos statistiques ont ainsi été « sorties » du bilan réalisé par le CROS et la DRJS : nous sommes peu nombreux, mais très actifs et notre rayon d'action est en fait très large. Dans tous les cas, cette situation et la réaction du CROS ne sont pas satisfaisantes pour nous.

Aujourd'hui, le CROS travaille à un SIG (système informatique géographique) pour la Bourgogne. Il aimerait y introduire les coordonnées des sites de pratiques spéléos. Il leur a été répondu que cela n'était pas prévu dans la démarche initiale, et qu'il faudrait l'accord de tous les propriétaires. A cela, la représentante du CROS a précisé que seules les cavités conventionnées apparaîtraient dans le SIG et a montré le fichier saisi à partir de nos données : la quasi-totalité des cavités sont considérées comme conventionnées ! B. Bouchard lui a donc fourni le fichier original qui ne comporte que très peu de cavités conventionnées.

En conclusion, ce dossier réalisé en 2005 a été très mal repris et très mal exploité par les services du CROS et de la DRJS. Il n'encourage pas à continuer cette collaboration. Enfin, on ne peut que se féliciter d'avoir donné une réponse en terme de « massif » avec nombre de cavités, plutôt qu'une liste exhaustive de cavités.

Des réunions Natura 2000 ont eu lieu fin juin et début juillet. Le Président de Ligue n'a participé qu'à celle de l'Yonne, où seules des carrières souterraines sont concernées. En Côte d'Or la situation est plus préoccupante puisque 2 cavités sont menacées de fermeture.

10 bourguignons au moins étaient présents à l'AG nationale de la FFS à Périgueux. Celle-ci s'est bien passée, et ceux qui ont fait le déplacement ont profité de la gratuité des entrées des grottes et sites archéologiques.

B. Bouchard a assisté à une seule réunion de présidents de régions, également à Périgueux.

Au niveau de la Ligue, il y a eu 2 réunions du Comité Directeur, à Autun (71), et 1 réunion sur le thème des JNS à Francheville (21) le 18 mars 2006. Suite à cette réunion, il était prévu de prendre des contacts avec FR3 Bourgogne ou Radio-France Bourgogne. B. Bouchard n'a pas donné suite à ces promesses car les CDS n'ont pas fait remonter leur projet.

Publication :

- Un article sur la spéléologie est paru dans le journal du CROS (l'Echo Sportif).
- La monographie de la Combe aux Prêtres avance doucement.
- Espagne : le projet d'inventaire semble abandonné ; il faudra débloquer les fonds qui ont été prévus (1000 €).

Action « Formation » :

Sur les 82 journées de formation prévues, 56 ont été effectuées. Ce chiffre est en progression par rapport aux années précédentes : c'est le double par rapport à celui de 2005. Nous verrons plus loin que les demandes sont encore en hausse pour 2007. Comme les formations ne sont pas possibles (ou pas organisées) en Bourgogne, il faut donc aider les stagiaires qui s'inscrivent sur d'autres stages régionaux ou nationaux. Mais les aides du CNDS concernent des formations de cadres alors que certaines demandes concernent des stages de formation générale.

A noter qu'en réunion sur le CNDS, il est demandé à tous les comités régionaux de faire un effort sur la formation car le quota est en dessous des dépenses prévues dans ce domaine. Or notre demande formation 2006 n'a pas été totalement pourvue : voilà une autre contradiction entre les propos tenus par les instances et les faits.

Action « Jeunes » :

Les quatre actions jeunes prévues en 2006 se sont très bien déroulées.

Sur le plan négatif, on retiendra que si 7 clubs ont participé, ce sont surtout le SCD, le SCC, et le GRESN. Seule l'action organisée dans l'Yonne a vu une participation diverses des spéléos de Bourgogne. On regrettera l'absence de la Saône et Loire dans ces actions, et le manque d'enthousiasme d'une bonne partie des spéléos de Côte d'Or. Toutefois, au total, il y a eu 76 participants dont 29 de moins de 26 ans :

- YONNE : 37 participants sur 1 week-end (2 cavités)
- JURA : 9 participants sur 6 jours
- HAUTE SAONE : 23 participants sur 1 week-end (1 cavité)
- VAUCLUSE : 7 participants sur 6 jours

B. Bouchard présente quelques diapositives de ces actions.

Comptes

A. Guillon présente les comptes de 2006. Il y a environ 10 000 € sur les comptes (Ligue et publication).

Compte de résultat 2006

Charges en €

	exercice précédent		Prévisionnel	exercice de l'année		
	Ligue	Bulletins		Ligue	Bulletins	Total
60 – Achats	2 870,00	879,92	3 200	2 123,57	1 303,64	3 427,21
6021 – Impression inventaire ou SLP	1 500,00	879,92			1 303,64	
6040 – Stages	400,00					
Formations individuelles	670,00		1 500	891,32		
Matériel étude conception	300,00					
Commission Jeunes			1 700	1 232,25		
6063 – Fournitures						
61/62 - Autres charges	2 899,21	79,92	3 170	3 168,91	80,10	3 249,01
6231 – Frais administratifs	6,49		250	154,52	80,10	
6185 – Frais Assemblées	0,00			20,00		
6251 – Voyages et déplacements	2 241,25		2 500	2 658,39		
6256 – Frais de mission	334,00		300	216,00		
6257 – Frais de réception	18,00					
6260 – Frais postaux	179,47	79,92				
6281 – Cotisations	120,00		120	120,00		
Provisions	2 900,00		400	400,00	0,00	400,00
6237 – Sous le Plancher	1 500,00					
Combe au prête	400,00		400	400,00		
Espagne Cantabria	1 000,00					
TOTAL	8 669,21	959,84	6 770	5 692,48	1 383,74	7 076,22
Résultat bénéficiaire		1 485,43			316,36	42,67
TOTAL GENERAL	8 669,21	2 445,27	6 770	5 692,48	1 700,10	7 118,89

Produits en €

	exercice précédent		Prévisionnel	exercice de l'année		
	Ligue	Bulletins		Ligue	Bulletins	Total
70 – Vente de marchandises		2 409,86	1 000		1 659,00	1 659,00
<i>Vente de publications</i>		2 409,86	1 000		1 659,00	
74 – Subventions	2 100,00		1 900	1 600,00		1 600,00
<i>Conseil Régional fonctionnement</i>	500,00		500	500,00		
<i>Conseil Régional formation</i>	500,00		200	200,00		
<i>CNDS</i>	1 100,00		1 200	900,00		
75 – Produits de gestion courante	1 002,00		1 000	1 035,55		1 035,55
7510 – Reversement FFS sur licences	668,00		700	819,55		

7580 – Produits divers <i>Rbt par FFS frais de déplacement</i>	334,00		300	216,00		
76 - Produits financiers	101,23	35,41	0	124,85	41,10	165,95
7620 – Intérêts compte sur livret	101,23	35,41		124,85	41,10	
77 - Produits exceptionnels	2 241,25		2 500	2 658,39		2 658,39
7713 – Frais déplacement laissés à la Ligue Réserve pour SLP	2 241,25		2 500	2 658,39		
TOTAL	5 444,48	2 445,27	6 400	5 418,79	1 700,10	7 118,89
Résultat déficitaire	3 224,73		370	273,69		
TOTAL GENERAL	8 669,21	2 445,27	6 770	5 692,48	1 700,10	7 118,89

Bilan 2006 en €

ACTIF		PASSIF	
44 – Etats subvention à recevoir		11 – Report à nouveau	
4417 – Subvention		1190 - débiteur	8 252,40
51 - Banques & Etablissements Financiers		- provisions SLP	
<i>Comptes courants</i>		- provisions CAP (2005+2006)	800,00
5121 – Ligue	376,84	- provisions Espagne (2005)	1 000,00
5122 – Publications Ligue	2 476,66		
<i>Livrets</i>			
5125 – Ligue	5 385,27		
5126 – Publications Ligue	1 727,32		
53 – CAISSE			
5311 – Ligue	0,00		
5312 – Publications Ligue	128,98		
TOTAL	10 095,07	TOTAL	10 052,40
		Résultat excédentaire	42,67
	10 095,07		10 095,07

On note une baisse des ventes des Sous le Plancher en 2006. A cela plusieurs raisons :

- le prix
- la désaffection du milieu spéléo pour des revues ; beaucoup pense inutile d'investir dans un ouvrage qui est disponible dans la bibliothèque de leur club...
- le manque de régularité de la parution
- Internet...

Les vérificateurs aux comptes, E. Berchula et J. Sanchez, donnent leur quitus au trésorier.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Orientation 2007

Action « Formation »

Cette année, les demandes de formation sont plus nombreuses que les autres années. Le nombre se monte à 132 journées. On note également que ces demandes concernent un plus grand nombre de clubs que les années précédentes. Alain Guillon précise que des remboursements de stages 2006 lui sont parvenus tardivement. Cela inclut 2 stages canyon (89) et 1 stage initiateur (71). Il demande l'approbation de l'assemblée pour les intégrer au budget 2007. Le coût global des demandes atteint 7908 €.

	Cadres		Formations		TOTAL
	Nbre	Coût	Nbre	Coût	
Canyon	4 (32 j)	1888 €	2 (10 j)	590 €	2478 €
Spéléo	2 (16 j)	944 €	6 (34 j)	2006 €	2950 €
SSF	2 (16 j)	944 €	0 €	0 €	944 €
Plongée	1 (8 j)	512 €	2 (16 j)	1024 €	1536 €
TOTAL	9 (72 j)	4288 €	10 (60 j)	3620 €	7908 €

Si, comme les années précédentes, la Ligue rembourse un tiers du coût des formations, la charge serait alors de 1431 € en ne tenant compte que des stages concernant les cadres, et de 2639 € en prenant en compte la totalité des stages.

	Cadres		Formations		TO TAL
	Nbre	Coût	Nbre	Coût	
Canyon	4 (32 j)	630 €	2 (10 j)	197 €	827 €
Spéléo	2 (16 j)	315 €	6 (34 j)	669 €	984 €
SSF	2 (16 j)	315 €	0 €	0 €	315 €
Plongée	1 (8 j)	171 €	2 (16 j)	342 €	513 €
TOTAL	9 (72 j)	1431 €	10 (60 j)	1208 €	2639 €

S. Claerbout précise que le CDS21 prendra en charge en priorité les formations des cadres.

B. Bouchard estime que la plupart des autres formations sont aussi des préparations à une formation de cadre ; ne pas aider ces stages n'encouragera pas à s'inscrire à de nouveaux stages demain.

B. Bouchard estime que la Ligue a les moyens d'aider l'ensemble des demandes.

A. Bellini organise également un stage de formation EFPS (Ecole française de Plongée Souterraine) à la Douix de Châtillon. Le budget est d'environ 500 € autofinancée. Il est limité à 10 stagiaires plus cinq cadres (maxi à la Douix) ; les cadres sont financés par l'EFPS fédérale. Cinq inscrits à ce jour qui ont payé les 64 € pour les 2 jours mais il y a 9 dossiers non renvoyés.

B. Bouchard demande à A. Bellini les raisons qui ont fait que la communication concernant cette formation s'est arrêtée aux forums « plongée », comme certains s'en sont étonnés. A. Bellini explique qu'il a eu un problème technique avec une grosse panne ordinateur, ce qui l'a empêché de faire une communication complète. Il rappelle que ce stage rentre dans sa formation d'initiateur de l'EFPS.

A. Bellini informe également qu'il prévoit un week-end Bourguignon réservé aux quatre départements les 8 et 9 septembre prochain, avec initiation plongée à la Douix (flottabilité, vidage masque, changer embout...)

Sortie interclubs plongée dans le Jura ou en Haute Saône.

Actions « interclubs » :

- B. Le Bihan, du Spéléo-Club de Dijon, propose un week-end photo à la Combe aux Prêtres. Il a pris contact avec Daniel Chailloux. A l'origine, l'idée était de faire un stage de formation « photo », mais le coût en était trop élevé. Le week-end de rencontre sur le thème de la photographie souterraine est plus abordable avec hébergement pris en charge par la Ligue (à hauteur de 10€/ (nuit × participant), maximum 150€). Le week-end retenu est celui des 15 et 16 septembre.
- Week-end secours : un barnum est proposé à la Combe aux Prêtres. Il se déroulera le 2 et 3 juin prochain. L'accès se fera par la Rochotte et la sortie par l'accès classique. Des ateliers seront mis en place : atelier ASV, atelier TPS... Un courrier sera envoyé à tous les fédérés de Bourgogne pour les informer de cette action régionale.
- G. Simonnot rappelle que les spéléologues Bourguignons sont toujours invités en Espagne en juillet août, et qu'il serait souhaitable d'officialiser ces camps en les plaçant sous l'égide de la Ligue. Il rappelle aux spéléos bourguignons qu'ils sont à l'origine des explorations dans ce secteur des monts Cantabriques.
- R. Rouvidant propose que la Ligue organise une semaine en Lozère en 2008 ; il faut dès à présent y songer pour réserver un gîte
- J. Génairon propose un camp inter-club sur le Plateau d'Albion à l'Automne, avec pour but d'atteindre le fond d'un des grands gouffres de la région. La Ligue participera à cette action interclubs, comme l'an passé, à hauteur de 10 € par nuit et par personne. B. Bouchard demande qu'un projet lui soit présenté rapidement pour le proposer dans le cadre des demandes de subventions du CNDS.

Autres dépenses

- Informatique : B. Bouchard propose l'achat d'un vidéo-projecteur par la Ligue. Le coût atteint 1000 € et, peut-être, obtiendrons nous une aide de la part du CNDS. Ce matériel pourrait être utilisé par l'ensemble des clubs, mais qu'il faudra mettre en place un système de prêt. Suite à une remarque de P. Berchula, il précise qu'un vidéo-projecteur de base n'est pas forcément adapté à une projection de photographies. Il est fait remarquer que si la Ligue en a les moyens, elle pourrait financer un matériel de meilleure qualité.
- Courrier 150 €
- Autres dépenses 200 €
- Déplacements : 2000 € avec 1800 € en dons et 200 € payés par la fédération (AG nationale)
- Publication : 800 € pour la monographie Combe aux Prêtres, en réserve depuis 2005. Les 1000 € concernant l'inventaire Espagne sont sortis des provisions.

A. Guillon propose que la Ligue formalise par écrit le retour qu'elle attend des spéléos aidés pour des actions de formation. En effet, à ce jour l'aide apportée par les clubs, CDS ou ligue se fait sans réelle contrepartie, même si chacun attend un retour au sein de ces structures. Ce contrat moral reste à définir. S. Claerbout et R. Rouvidant se proposent pour préparer un projet avec A. Guillon.

Les recettes :

- CNDS formation 500 à 1000 € (on a mis 1500 dans le budget) et interclubs 300 à 500 €

- Conseil Régional : 1000€ déjà acquis.
- FFS : 900 € dont 700 € d'aide aux régions et 200 € de remboursement de frais de déplacement.

Budget 2007

B. Bouchard présente des ébauches de projets qui tiennent compte de la réalisation de la totalité ou non des projets, notamment en terme de formation, et des subventions obtenues.

Les dépenses totales concernant ces projets atteignent au minimum 8150 € et au maximum 9350 €.

Les recettes totales seront au minimum 8050 € et au maximum 9250 €.

DEPENSES proposées		Min	Max
Formation	Aides stages	1500 €	2700 €
	Plongées	500 €	500 €
Interclubs	SSF juin	500 €	500 €
	Photo	300 €	300 €
Informatique		1200 €	1200 €
Fonctionnement	Déplacement	2000 €	2000 €
	Administratif	350 €	350 €
Publications	Réserve	1800 €	1800 €
TOTAL		8150 €	9350 €

RECETTES attendues		Min	Max
CNDS	Formation	500 €	1500 €
	Interclubs	300 €	500 €
	Informatique	500 €	500 €
Conseil Régional		1000 €	1000 €
FFS	Aide aux régions	700 €	700 €
	AG	200 €	200 €
Participants		1250 €	1250 €
Dons		1800 €	1800 €
Réserves publications	1800 €	1800 €	
TOTAL		8050 €	9250 €

Après ces différentes propositions et scénarios, le budget prévisionnel suivant est mis à l'approbation de l'Assemblée :

DEPENSES

Formation	Aides stages	2 700 €
	Formation Plongée	500 €
Interclubs	SSF juin	1 000 €
	Photo septembre	300 €
	Camp novembre	500 €
Informatique		1 200 €
Fonctionnement	Déplacement	2 000 €
	Administratif	350 €
Publications	Réserve	800 €
TOTAL		9 350 €

RECETTES

CNDS	Formation	1 500 €
	Interclubs	500 €
Conseil Régional		1 000 €
FFS	Aide aux régions	700 €
	Déplacement AG FFS	200 €
Autres	Participants	1 150 €
	Dons	1 800 €
	Réserves publications	1800 €
Fond associatif		700 €
TOTAL		9 350 €

Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité.

Elections :

A compter de cette année, les représentants de la région à l'Assemblée Générale de la FFS sont élus différemment : chaque CDS choisit un Grand Electeur ; ceux-ci représentent chacun 50 fédérés, soit 200 en tout pour la Bourgogne ; la région a droit à un Grand Electeur supplémentaire par tranche de 100 fédérés entamée supérieure aux 200 fédérés déjà représentés. Avec 257 fédérés en 2006, la Bourgogne a donc droit en tout à 5 Grands Electeurs ; 4 ont déjà été désignés par leur CDS respectif :

Pour la Côte d'Or	Simon Claerbout
Pour la Nièvre	Robert Rouvidant
Pour la Saône-et-Loire	Dominique Dassonville
Pour l'Yonne	Alain Guillon.

Concernant le 5^{ème} représentant pour la Bourgogne, Bruno Bouchard se présente.

B. Bouchard est élu à l'unanimité pour représenter la Bourgogne à l'AG de la FFS

A. Guillon fait appel aux volontaires pour deux vérificateurs aux comptes : seul José Sanchez se propose.

J. Sanchez est élu à l'unanimité.

B. Bouchard propose à l'AG de la Ligue les correspondants suivants :

Correspondant EFPS : Alain Bellini, seul candidat qui se soit proposé.

Correspondant SSF : Simon Claerbout en remplacement de P. Sologny, démissionnaire.

A. Bellini et S. Claerbout sont élu l'unanimité, respectivement correspondant régional EFPS et SSF.

B. Bouchard rappelle que dans les 2 dernier LSB-Info, il a fait appel pour un correspondant BBS. Personne ne s'est proposé ; il n'y a toujours aucun volontaire.

Questions diverses

BAAC : la FFS a demandé à l'ensemble des clubs de remplir un formulaire concernant les statistiques de leurs activités. Trois clubs seulement semblent y avoir répondu. D'autres clubs affirment avoir renvoyé le fichier à la FFS.

Le Contard : le problème de la fermeture à cause des chauves-souris est soulevé. Natura 2000 prévoit de protéger sans interdiction. La Commission Environnement fédérale a proposé son aide et le CDS 21 a des arguments pour contrer cette fermeture.

B. Bouchard explique que certains demandent que la Ligue intervienne dans ce débat ; il rappelle que le CDS 21 est le représentant légal de la FFS en Côte d'Or, et c'est donc à lui de prendre en charge totalement ce dossier. Il ajoute qu'il est évident que pour traiter un tel dossier, il faut que les spéléologues de Côte d'Or fassent front uni devant les autorités.

AG fédérale : B. Bouchard présente les 3 motions proposées à l'AG fédérale et qui y seront débattu. Il demande que l'AG de la Ligue prenne position sur ces sujets :

- Normes EPI : créée pour le monde du travail et difficilement applicable aux associations.

La motion est acceptée à l'unanimité.

- Certificat médical obligatoire annuel : le supprimer pour les plongeurs. A quoi sert-il ? Est-ce utile ? Pour qui ?

La motion est acceptée à l'unanimité.

- Suspension si on refuse la vérification médicale : exemple de perte de certificat qui pose problème avec l'assurance.

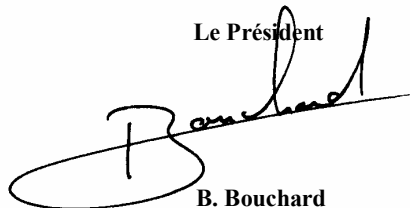
La motion est acceptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19h10.

La ville de Nevers offre l'apéritif à tous les participants dans la pièce contiguë à la salle à manger du Château.

Rapport établi par R. Rouvidant
Relecture par B. Bouchard, A. Guillon

Le Président



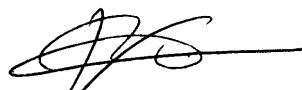
B. Bouchard

Le Trésorier



Alain Guillon

Le secrétaire



Robert Rouvidant

BAAC Bilan Annuel d'Activité de Clubs
BBS Bulletin Bibliographique Spéléologique
CDS Comité Départemental de Spéléologie
CNDS Comité National de Développement du Sport
CR Conseil Régional
CROS Comité Régional Olympique et Sportif
DRJS Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative
EFPS Ecole Française de Plongée Spéléologique
FFS Fédération Française de Spéléologie
GRESN Groupe de Recherches et d'Etudes du Sous-sol Nivernais
JNS Journées Nationales de la Spéléologie
LSB Ligue Spéléologique de Bourgogne
SCC Spéléo-Club de Chablis
SCD Spéléo-Club de Dijon
SSF Spéléo-Secours Français

J'ai déjà eu l'occasion d'informer en début de printemps les clubs de Côte d'Or et le CDS21 du projet de la commission environnement du COSIF (Ile de France) concernant une étude « scientifique » de la Combe aux Prêtres.

Comme vous le verrez ci-dessous, ce projet avance doucement et un programme commence à être défini.

Reste à savoir si la Côte d'Or ou la Bourgogne s'investit ou non dans ce travail. Chacun peut apporter sa compétence et sa connaissance du réseau. Il y a certainement un partenariat à nouer ou à renouer avec l'Université Bourguignonne dans le cadre d'un tel projet. « On » peut également laisser faire...

Mon rôle est d'informer les uns et les autres de l'existence de ce projet. J'ai déjà signalé que je peux, à titre personnel pour l'instant, donner un coup de main pour le piégeage de cavernicoles. Mais mes compétences s'arrêtent là. Je pense avant tout que c'est au Côte d'Orien de prendre une décision, plus qu'à la Ligue Spéléologique elle-même. Ceci dit, cette dernière peut également s'y investir.

B. BOUCHARD

Projet scientifique à la Combe aux Prêtres

Lieu : La combe aux prêtres (Bourgogne)

Quand : reste à définir en fonction des disponibilités de chacun

Les participants : COSIF (com. environnement), Marcel Meyssonier, et autres en fonction des capacités...

Le sujet : "Etude pluridisciplinaire du secteur karstique de la combe aux Prêtres"

Les thèmes :

Hydrologie : prélèvements d'eau dans différents secteurs (actifs, arrivée pérenne, guttations, parois, flaques...) et mesure des facteurs physico-chimiques (T°C, dureté, pH, présence de certains sels minéraux...)

Morphologie de la cavité : étude statistique de la morphologie des conduits et interprétation sur la karstogénèse.

Aérologie : mesure du CO2 et du Radon... effet du cavernement et des mouvements d'air sur les concentrations de ces gaz...

Sédimentologie : il existe une coupe naturelle dans les sédiments de la cavité, une étude sédimentologique s'impose (granulométrie, pétrographie, datations ???)

Géomorphologie : (Ré ?) Interprétation des données de surface en rapport avec les données topos souterraines, et les cartes géologiques...

Biospéléologie : Recherches sur les vers oligochètes. Possibilité d'études sur les Chauves Souris ??? Recherche des mollusques et autres invertébrés. Moi et J.M. Bichain ??? Prévoir un filet à plancton... pour les récoltes dans l'eau... Prélèvement à réaliser dans le réseau et à la résurgence...

Durée de cette étude : 2 jours environ, donc un week-end...

Problèmes :

Quels matériels possède la Commission Scientifique Fédérale ?

Aurons-nous de l'argent pour une ou deux datations de planchers stalagmitiques ?

Serait-il nécessaire de solliciter un laboratoire pour faire des analyses d'eau (1 ou 2 prélèvements...)

R.CENTELLES BASCUAS
président de la Commission Scientifique du COSIF

Robert Rouvidant nous fait parvenir cette chartre concernant les rochers de Surgy, à l'état de projet.

Projet de chartre pour un bon usage des rochers de Basseville à SURGY

Préservation du patrimoine naturel et pratique des activités de pleine nature

LE CONTEXTE DE LA MISE EN PLACE DE LA CHARTE

Le partage de l'espace

Il est admis que la protection du patrimoine naturel est d'intérêt général (loi du 10 juillet 1976). Le développement des sports de pleine nature est également un besoin socio-économique et d'intérêt général (loi du 6 juillet 2000).

La protection des espèces et des milieux rupestres, comme tous les milieux naturels, ne peut s'envisager à long terme que si elle est également prise en charge par l'ensemble des usagers.

Caractéristiques du site des rochers de Basseville

Les rochers de Basseville dominent la rive gauche de l'Yonne en amont de SURGY. Les falaises calcaires sont utilisées pour l'escalade, les grottes pour la spéléologie.

La zone des rochers de Basseville est inscrite à l'Inventaire des ZNIEFF de type I (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique). Des habitats variés y sont recensés (pelouses sèches à orchidées et chèneaie pubescente sur le versant nord et hêtraie sur le versant sud), des plantes méridionales (l'Orchis singe et le Limodore), une faune fragile (chauves-souris et Faucon Pèlerin).

Ce site est également classé zone Natura 2000.

Enfin, le site a été identifié par le Conseil Général de la Nièvre au titre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles et du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature, compte tenu de son intérêt au titre du patrimoine naturel, des paysages et de la pratique d'activités de pleine nature.

Objectif de la charte

L'objectif de cette charte est d'organiser, à l'échelle locale et dans le respect de la réglementation générale et particulière, les relations et actions concernant les falaises de SURGY.

Il s'agit de permettre la pratique :

- de l'escalade et des sports statutaires de la FFME,
- de la spéléologie et des activités connexes de la FFS

tout en assurant la préservation et le développement des espèces et milieux patrimoniaux présents sur ce site et plus particulièrement de la population de Faucons pèlerins.

Cette charte constitue un engagement moral et formalise un ensemble de préconisations à respecter pour tout nouveau conventionnement entre les gestionnaires et les pratiquants. Elle met donc en place un cadre commun de gestion et d'information applicable au site.

Les signataires

La commune de **SURGY**

Le **Comité Départemental FFME** de la Nièvre

Le **Comité Départemental de Spéléologie** de la Nièvre

La **LPO** (Ligue de Protection des Oiseaux) de l'Yonne

La **SOBA nature Nièvre** (Station Ornithologique du Bec d'Allier et de la Nièvre)

L'**Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage**

Le **Service Départemental d'Incendie et de Secours** de la Nièvre

Le **Conseil Général de la Nièvre** à travers la CDESI et les ENS

1 / LA REGLEMENTATION GENERALE

La charte s'inscrit dans le cadre des textes en vigueur. Son but est de trouver au niveau local des solutions permettant d'appliquer les arrêtés, décrets et lois fixant le cadre réglementaire des différentes activités. En particulier :

► **Réglementation pour le développement des sports de pleine nature** : la loi du 6 juillet 2000 définit comme d'intérêt général la promotion et le développement des activités physiques et propose la mise en place d'une commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI).

► **Réglementation de protection de la nature** : la loi du 10 juillet 1976 dispose que la protection de la nature est d'intérêt général.

Les milieux rupestres sont des habitats d'intérêt communautaire ou d'intérêt régional (Directive Habitat, Directive du Conseil CEE n°92-43 du 22 juillet 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages, modifiée le 2 juillet 1994 par la Directive 94/27/CE de la commission européenne). Ils sont considérés comme patrimoniaux en Bourgogne. Ils constituent l'habitat de plusieurs espèces végétales et animales concernées par :

- la **Convention de Berne** du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ;
- la **Directive Oiseaux** (directive du Conseil CEE n°79-409 du 2 avril 1979, concernant la conservation des oiseaux sauvages, modifiée le 27 juillet 1997 par la directive 97/94/CE de la commission européenne) ;
- les **listes des espèces protégées en France** (arrêtés du 17 avril 1981 modifiés, fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les listes des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire, arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995, relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, arrêtés du 22 juillet 1993 relatifs aux amphibiens, reptiles et insectes protégés sur l'ensemble du territoire) ;
- la **liste des espèces protégées en région Bourgogne** (arrêté du 27 mars 1992).

2 / PROTECTION ET STATUT DU FAUCON PELERIN

Statut de l'espèce

- ❶ Espèce inscrite en Annexe II de la Convention de Berne (espèce strictement protégée à l'échelle européenne),
- ❷ Espèce inscrite en annexe I de la Directive Oiseaux. Les espèces inscrites en Annexe I font l'objet de mesures de conservation spéciales concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution,
- ❸ Espèce protégée au niveau national, espèce rare en France (Livre rouge de la faune menacée en France. MHNN, ONF, WWF, Nathan, 1994),
- ❹ Espèce très rare en Bourgogne (Habitats et espèces du patrimoine naturel de Bourgogne. CSRPN-DIREN, 1999)

Etat des populations dans la Nièvre

Après avoir disparu durant une cinquantaine d'années, le Faucon pèlerin s'est réintroduit dans la Nièvre en 1998. Un couple s'est installé sur le site des rochers de Basseville et niche dans la partie grandes falaises.

La population de Faucons pèlerins reste sensible, notamment vis-à-vis des dérangements durant la période de reproduction, soit du 15 février au 31 mai.

3 / LES PRINCIPES D'ACTION

Les signataires sont volontaires pour collaborer afin d'assurer la pérennité des actions concernant toutes les parties : la protection des espèces et des milieux et la pratique des activités sportives.

La **LPO Yonne** et la **SOBA**, en charge de l'observation et du suivi de la reproduction du Faucon pèlerin dans la Nièvre et l'Yonne, s'engagent à :

- Rencontrer les signataires concernés avant d'entreprendre des actions de protection sur les falaises,
- Informer les ornithologues des diverses activités sportives utilisant les falaises,
- Promouvoir la démarche de concertation et la charte,
- Participer à des formations de sensibilisation et d'information sur le milieu naturel à destination des autres signataires.

La **FFME – Le Comité Départemental de la Nièvre**, en charge de la totalité de l'équipement du site d'escalade, s'engage à :

- Rencontrer les signataires concernés avant toute action d'équipement, de rééquipement ou de développement de l'activité sur le site,
- Sensibiliser les licenciés à la protection du patrimoine naturel et au respect de l'environnement,
- Promouvoir la démarche de concertation et la charte auprès des grimpeurs et des fédérations et organismes collaborateurs,
- Participer aux travaux et aménagements sur le terrain dans le cadre de la protection du patrimoine naturel.

La **F.F. Spéléologie / Comité départemental de la Nièvre** utilisateur du site s'engage à :

- Sensibiliser les licenciés à la protection du patrimoine naturel et au respect de l'environnement,
- Promouvoir la démarche de concertation et la charte auprès des licenciés et de la fédération et des organismes collaborateurs

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, s'engage à :

- Participer à l'information du public,
- Promouvoir la démarche de concertation et la charte,
- Surveiller le site.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours, s'engage à transmettre les informations d'utilisation des falaises aux groupes d'intervention en milieu périlleux de la Nièvre et des départements limitrophes.

Le Conseil Général de la Nièvre à travers la CDESI, s'engage à :

- Assurer la coordination et les relations entre toutes les parties concernées,
- A réunir annuellement les différents acteurs pour évaluer la pertinence des mesures prises,
- A participer à la diffusion de l'information.

La Commune de Surgy, s'engage à :

- Prendre un arrêté municipal interdisant l'accès aux véhicules motorisés dans la partie haute des falaises et interdisant les dépôts d'ordures sauvages.

Ces engagements constituent un cadre de collaboration opérationnelle et de promotion d'une démarche globale de concertation pour la gestion d'intérêts partagés.

4 / LES MODALITES D'APPLICATION

Cette charte organise les relations entre les intervenants selon le statut de la zone concernée : Natura 2000, ZNIEFF, Espace Naturel Sensible.

Les dispositions de la Charte seront promues à chaque fois que sera rédigé par les signataires et les partenaires tout nouveau texte définissant l'organisation des activités sur les sites de falaises, ou établissant des prescriptions de gestion du site. Cette promotion se fera par la reprise du contenu de la Charte ou sa mention.

La LPO Yonne, la SOBA et les Comités Départementaux FFME et Spéléologie, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, la commune de Surgy et le Conseil Général de la Nièvre déterminent ensemble les mesures particulières à mettre en place en fonction des besoins et, le cas échéant, définissent les voies qui doivent être neutralisées.

Ils mettent en place les panneaux signalisant la neutralisation provisoire de voies. Ils prévoient l'information nécessaire à la sensibilisation du public et proposent aux propriétaires des mesures de gestion adaptées.

Ces mesures restreignent certaines activités, comme par exemple l'escalade, du 15 février au 31 mai, période de nidification du Faucon pèlerin, et délimitent les périmètres des secteurs concernés par les interdictions. Ces derniers sont matérialisés, sur le terrain, par des panneaux.

Les signataires de la charte centralisent les informations permettant de juger de l'efficacité des mesures contenues dans la charte : activités illégales, fréquentation effective par les couples de Faucons pèlerins, pertinence et diffusion de l'information, mesures complémentaires utiles, etc...

Toute observation nouvelle concernant les Faucons pèlerins devra être transmise aux organismes fondateurs concernés (éventuellement sous certaines conditions, de confidentialité par exemple) pour une meilleure gestion des activités sportives.

Après accord des propriétaires, tout **projet d'aménagement**, d'équipement, ou d'ouverture de voie d'escalade sur un site jusque là non utilisé devra faire l'objet d'un avis des organismes fondateurs de la charte concernés.

Tout projet émanant d'un gestionnaire local ou d'un propriétaire (communes par exemple) ou d'un partenaire, auquel serait associé un des signataires de la charte, devra faire l'objet d'un avis aux autres signataires.

LES ACTIONS COMMUNES

La LPO Yonne, la SOBA, l'OFNCFCS, les Comités Départementaux FFME et Spéléologie, le Service Départemental d'Incendie et de Secours, s'engagent à :

- informer leurs personnels, leurs adhérents ou licenciés de l'existence de la charte et de la diffuser auprès des particuliers, des collectivités, des clubs ou associations pouvant être concernés à l'échelle locale ou nationale.
- promouvoir la prise en compte des enjeux environnementaux dans la gestion de l'escalade (équipement, pratique) à travers des actions d'information et de sensibilisation.
- s'informer mutuellement de l'évolution de leurs activités et de l'existence de difficultés ou de conflits avec d'autres usagers en rapport avec la présente charte.

LA COMMUNICATION

Sur le site : panneaux sur la falaise et panneaux d'informations

Sur le site où des panneaux d'information seront mis en place, la présence de nidification du Faucon pèlerin et les mesures prises afin de protéger cette nidification seront mentionnées.

Référence sera faite à la Charte afin de montrer que la sensibilisation et la protection peuvent être efficace avec la volonté et le travail des différents acteurs concernés. Les logos des organismes fondateurs apparaîtront à chaque mention de la Charte.

Site Internet

Une information sera faite sur le site Internet de la FFME dans la rubrique petites annonces « les sites de pratique ».

Bilan annuel

Une réunion avec les signataires et les partenaires sera organisée tous les ans. Elle permettra le cas échéant d'intégrer de nouveaux signataires et de modifier la présente charte en conséquence.

LES PARTENAIRES

D'autres organismes intervenant dans la protection des espaces naturels ou l'organisation d'activités de pleine nature, ou ayant en charge la gestion de milieux rupestres, peuvent approuver cette charte.

Ils sont les interlocuteurs des signataires de la Charte dans leurs démarches et pour la promotion des principes de gestion à respecter. Ils s'engagent à diffuser l'information et à favoriser les actions menées dans le cadre de la Charte.

Ont signé et approuvé la Charte pour un bon usage des Rochers de Basseville à SURGY :

A SURGY, le

La LPO Yonne,

Pour la FFME,
Le Comité Départemental de la Nièvre,

Le Comité Départemental de Spéléologie,

L'Office National de la Chasse
et de la Faune Sauvage,

La Commune de Surgy,

La SOBA,

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours

Le Conseil Général de la Nièvre,